



CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER SUR LE SITE DU MONT

Dossier de Consultation des Entreprises CCTP LOT 20. Rails lève-personne



MOA

Centre Hospitalier d'Aubusson

50 rue Henri Dunant

23200 AUBUSSON



Bureau d'Etudes Acoustique

ITAC

5 rue Menou

44000 NANTES



AMO

ACOBA – Agence Centre-Est

1 chemin de la Mendillonne

69650 Saint-Germain au Mont d'or



Bureau d'Etudes Cuisines professionnelles

CUISINORME

21 rue Chanzy

33110 LE BOUSCAT



MOE

TLR architecture & associés

13 rue Roger Mirassou

33800 BORDEAUX



OPC

CO.PILOT

30 boulevard Paul Painlevé

19100 BRIVE



Bureau d'Etudes Economie

AEC Ingénierie

64 rue Roger Mirassou

33800 BORDEAUX



Bureau d'Etudes Techniques

EGIS BATIMENTS CENTRE-OUEST

60 rue Blaise Pascal CS24305

37043 TOURS Cedex 1

Sommaire

1 DISPOSITIONS GENERALES DES TRAVAUX DE RAILS DE TRANSFERT	2
1.1 PRESTATIONS COMPRISES	2
1.2 PRESTATIONS NON-COMPRISES	2
1.3 DOCUMENTS GENERAUX DE REFERENCE	2
1.4 NORMES	2
1.5 CONDITIONS CONCERNANT LA CONSULTATION	2
1.6 RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS DES AUTRES LOTS	2
1.7 ECHANTILLON	2
1.8 OBLIGATION DU FOURNISSEUR	2
1.9 MONTAGE ET GARANTIE	2
2 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX DE RAILS DE TRANSFERT	3
2.1 EQUIPEMENTS	3
2.2 RAILS	3
2.2.1 Constitution	3
2.2.2 Type de fixations à prendre en compte	3
2.2.3 Dimensions des rails	3
2.2.4 Accessoires	4
2.3 SYSTEME DE LEVAGE - BALNEOTHERAPIE	4

1 DISPOSITIONS GENERALES DES TRAVAUX DE RAILS DE TRANSFERT

1.1 PRESTATIONS COMPRISES

- Tous supports, fixations et réservations nécessaires à la mise en place des rails.
- Les rails et chariots.

1.2 PRESTATIONS NON-COMPRISES

- Les percements demandés en temps utile (réservations des trémies, trous, rebouchage et calfeutrement).

1.3 DOCUMENTS GENERAUX DE REFERENCE

Tous les ouvrages dus au titre du présent lot devront, dans le cadre du forfait, être exécutés suivant les règles de l'art et répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existant le premier jour du mois de la signature de l'acte d'engagement par l'entrepreneur.

1.4 NORMES

Le matériel doit être muni du marquage CE en conformité avec la directive 93/42/CEE sur les dispositifs médicaux.

Le soulève-malade devra répondre à la norme EN ISO NF 10535 (exigence et méthode d'essai sur les lèves-personnes pour transférer les personnes handicapées) et à la norme EN 60601-1.

Un certificat de test sera remis pour toutes les chambres. De même, le fournisseur produira les notes de calcul des ancrages prévus pour son installation.

1.5 CONDITIONS CONCERNANT LA CONSULTATION

Le fournisseur devra exécuter, dans le cadre de son forfait, tous les travaux que sa profession nécessite pour un parfait achèvement de ses prestations.

Les travaux à réaliser s'entendent donc pour des installations complètes, livrées en ordre de marche, réglages et essais terminés.

De ce fait, l'entrepreneur ne pourra refuser d'exécuter complètement les travaux de son lot ou demander un supplément sur les prix en invoquant les erreurs, omissions ou imprécisions des plans et pièces écrites.

Les propositions devront être établies conformément au projet défini par le présent C.C.T.P.

Les propositions devront obligatoirement être renseignées sur le cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) fourni. Un devis explicatif détaillé faisant ressortir tous les prix unitaires peut aussi être joint.

Les propositions intégreront la mise en place d'un rail dans les chambres témoins.

1.6 RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS DES AUTRES LOTS

L'entreprise chargée de la réalisation du présent lot est tenue de prendre connaissance des dossiers «tous corps d'états ».

L'entrepreneur du présent lot doit assurer la coordination avec les entrepreneurs installant des équipements dont le fonctionnement est lié aux travaux du présent lot.

1.7 ECHANTILLON

Avant toute commande ou début d'exécution, le titulaire du présent lot sera tenu de fournir pour approbation au Maître d'œuvre, les échantillons de ses matériels.

Deux chambres témoins seront réalisées (une pour l'EHPAD et une pour l'hôpital).

1.8 OBLIGATION DU FOURNISSEUR

Le fournisseur devra fournir un mode d'emploi, avec documentation détaillée et conseils d'utilisation. Il s'engage à pouvoir fournir des pièces détachées pendant 10 ans.

Il assurera une formation du personnel sur site.

Le fournisseur doit pouvoir proposer une maintenance annuelle selon les recommandations décrite par la norme NF ISO EN 10 535.

1.9 MONTAGE ET GARANTIE

L'entreprise titulaire devra être assurée en garantie décennale dommage - ouvrage.

Les plans de montage avec localisation des rails seront réalisés sous format AutoCad et validés par l'architecte ou son mandataire avant réalisation.

2 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX DE RAILS DE TRANSFERT

2.1 EQUIPEMENTS

Les travaux ont pour but de doter les chambres, salles de bains communes, salles kiné et buanderie, d'un système de lève-personne, **sans** moteur d'une capacité de levée de 200 kg minimum, par des rails de transfert :

- Rail en L encastré pour 186 chambres.
- Rail en H encastrés pour 15 chambres doubles ou bariatriques.
- Rail en H encastrés pour 4 salles de bains communes.
- Rail en H encastré pour la Buanderie.
- Rail en H encastré pour Salles kiné.

2.2 RAILS

2.2.1 Constitution

Rail en profilé d'aluminium laqué blanc, capable de supporter une charge de 250 kg minimum. Le rail sera encastré dans le faux-plafond, de type Placoplatre pour les chambres et de type dalles 60x60 démontable dans les autres pièces, et devra comporter des cornières/ailettes d'encastrement (d'environ 30 mm) de chaque côté du profilé pour permettre la pose du faux-plafond. Les cornières/ailettes doivent être partie intégrante du profilé et ne seront pas une pièce rapportée au rail. Après installation, le rail ne devra pas dépasser du faux plafond.

Nota: prévoir un joint souple entre le placo et le rail

Les rails en H seront constitué de :

- 2 rails porteurs encastrés
- 1 rail coulissant
- 1 chariot traverse servant de liaison entre les rails porteurs et le rail coulissant

Fixation selon type de structure, avec suspente et contreventement pour éviter tout effet ballant avec au minimum 3 fixations par section de rail de 3 mètres et 4 fixations par section de 5 mètres pour un maximum de sécurité. Les ancrages seront adaptés au support et validé par le bureau d'étude du fournisseur (Fiche technique ou note de calcul à fournir)

2.2.2 Type de fixations à prendre en compte

- Dalles béton (prendre en considération tout type de dalles, compris dalles alvéolaires).

Une ouverture sera prévue dans le rail pour permettre de sortir le moteur et/ou le chariot pour toute maintenance future.

2.2.3 Dimensions des rails

- Chambres standards :

Rail en L, dimensions environ 2.46 x 1.70 m.

Hauteur sous dalle : 2.90m / Hauteur sous faux-plafond : 2.60 m

Localisation :

- chambres simples de l'EHPAD et du bâtiment Sanitaire.

- Chambres doubles et bariatriques :

Rail en H, dimensions 3.20 x 2.50 m

Entre-axe des rails porteurs : 2,30 m

Hauteur sous dalle : 2.90m / Hauteur sous faux-plafond : 2.40 m

Localisation :

- chambres doubles et bariatriques

- Local lavage et salles kiné :

Rail en H, dimensions 5 x 1.80 m

Entre-axe des rails porteurs : 1,70 m

Hauteur sous dalle : 2.90m / Hauteur sous faux-plafond : 2.50 m

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- RDC BAS : EH.0.107 Salle kiné .

- Bâtiment Sanitaire :
- RDC Bas : CH.S.118 Local lavage .

- Salles de bain communes :

Rail en H 3,20 x 1,70 m

Entre-axe des rails porteurs : 1.50 m

Hauteur sous dalle : 2.90m / Hauteur sous faux-plafond : 2.70 m

Localisation :

- Salles de bain communes
- Bâtiment Sanitaire :
- RDC Haut : CH.0.086 Sdb. comm. .
- R+1 : CH.1.081 SdB Commune .
- R+2 : CH.2.028 SdB commune .

2.2.4 Accessoires

Tous les accessoires nécessaires seront prévus, notamment ;

- galets en acier inoxydables et roues avec revêtement permettant de réduire le bruit de roulement.
- Embouts de finition blancs de couleur strictement identique aux rails.
- Butées d'extrémité réglables, avec triple sécurité (écrou de serrage, griffe anti-recul et fixation au rail) pour empêcher la chute du moteur.
- Butées de dépose pour faux-plafond.
- Ouverture pour maintenance.

2.3 SYSTEME DE LEVAGE - BALNEOTHERAPIE

Fourniture et installation d'un système de levage conçu pour permettre l'accès sécurisé des personnes à mobilité réduite (PMR) au bassin de balnéothérapie.

Caractéristiques techniques :

- Système de levage électrohydraulique ou électromécanique, mobile ou fixé au sol selon les contraintes du site.
- Capacité de charge, minimum 135 kg (standard), jusqu'à 150-180 kg selon modèle retenu.
- Structure : Châssis et bras de levage en acier inoxydable AISI 316L ou aluminium traité anticorrosion. Résistance adaptée aux environnements humides, chlorés ou salins.
- Fixation sur platine inox à sceller sur plage ou dalle béton autour du bassin (avec scellement chimique).
- Mécanisme motorisé alimenté par batterie rechargeable (avec chargeur fourni). Commande par boîtier étanche à câble spiralé ou télécommande sans fil. Arrêt d'urgence et débrayage manuel en cas de panne.
- Sangles de maintien ou siège coque avec harnais, repose-pieds escamotables.
- Verrouillage automatique en position haute et basse.

Conforme à la norme NF EN ISO 10535 (appareils de levage pour personnes handicapées).

Conforme aux exigences PMR et aux recommandations des ARS pour les établissements recevant du public (ERP).

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
- bassin de balnéothérapie.